

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Rectorat

Concours externe - Session 2006 -

RAPPORT DU JURY de l'épreuve Orale d'entretien Option « littérature de jeunesse »

Dans le cadre de la nouvelle définition de l'épreuve orale d'entretien apparaît pour la première fois le « domaine » culturel de la littérature de jeunesse, à côté de et sur le même plan que les arts visuels et la musique, disciplines d'interrogation dont l'histoire est constituée depuis longtemps. Ce rapport répond donc à une double vocation : se fondant sur une première expérience, il propose aux futurs candidats des repères et des références utiles pour leur préparation ; il apporte également une contribution, certes modeste, à la définition de ce qui fait la spécificité de la littérature de jeunesse et de ses usages à l'école.

La hasard a voulu que, cette année, le dossier de l'épreuve écrite de français porte sur la question de la lecture littéraire à l'école. Les textes proposés, de Catherine Tauveron, de Francis Marcoin et d'Annie Rouxel, y rappelaient d'une manière fort claire les principales problématiques que les candidats admissibles auraient pu et dû plus systématiquement retrouver lors de l'épreuve orale relative à la littérature de jeunesse.

Rappel des textes réglementaires : Bulletin Officiel n°21 du 26 mai 2005

Concours de recrutement de CRPE : épreuves d'admission.

La seconde partie de l'épreuve orale d'entretien pourra porter sur la littérature de jeunesse :

*"Le candidat procède à la **lecture à haute voix** d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.*

***L'exposé**, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire."*

Entretien avec le jury

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire...

- 1ère partie : préparation : 1 heure ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes;

- 2ème partie : exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient 4.

Le jury porte l'évaluation sur les points suivants :

1. la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ainsi que la clarté et la qualité de l'exposé ;

2. la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire ;

3. la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.



2/5

Les choix des candidats

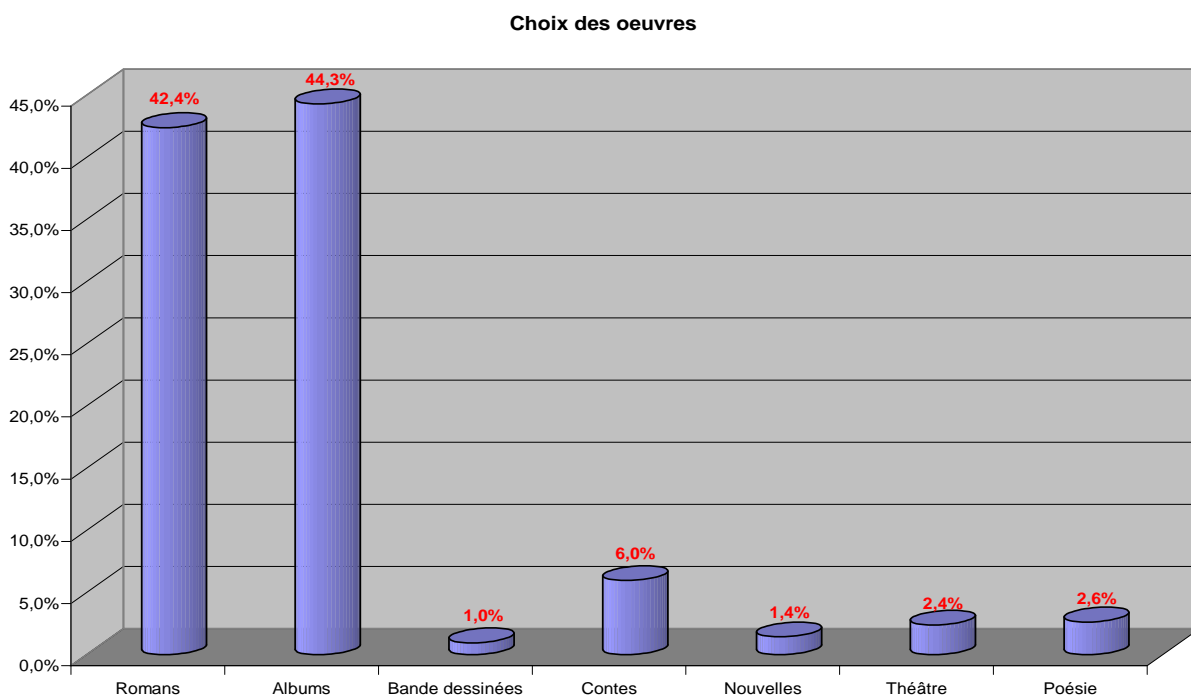
L'option « littérature de jeunesse » a été largement choisie dans l'Académie d'Aix Marseille, puisqu'elle a concerné 54% des candidats pour la session de juin 2006. Pour certains candidats, ce choix s'explique peut être par le fait que ce domaine serait déjà assez connu, familier et ne nécessiterait pas *a priori* de connaissances spécifiques, comme la musique et les arts visuels sont réputés en exiger. Une telle représentation de la littérature de jeunesse est évidemment erronée : ce domaine exige du candidat une capacité forte à appréhender ce qui détermine la spécificité du fait littéraire, en particulier en littérature de jeunesse, et de sa lecture.

Cette épreuve ne doit donc pas être présentée par défaut. Les candidats doivent être capables de mobiliser une véritable culture personnelle, de se poser sur le texte et l'œuvre choisis les questions pertinentes, entraînant des prises de positions claires sur leur intérêt littéraire (qualités intrinsèques et exploitation en classe), pour tous les cycles de l'école élémentaire.

Pour la quasi totalité des candidats, l'épreuve a donné lieu à une préparation sérieuse. Quelques points restent à préciser.

Les extraits présentés par les candidats

Le texte choisi pouvait appartenir à n'importe quel genre littéraire (roman, conte, nouvelle, théâtre, poésie). Le tableau suivant précise la distribution des choix des candidats :



Les titres sont empruntés pour la plupart à la liste officielle et, de fait, concernent fréquemment le cycle 3. Le choix des œuvres hors liste est globalement de bonne qualité.

Les albums et les romans ont été choisis très majoritairement. On peut rappeler aux candidats que cette épreuve concerne l'ensemble de la littérature de jeunesse (prose-poésie-théâtre) et l'ensemble des cycles de l'école primaire. Dès la maternelle, la fréquentation d'ouvrages permet de se familiariser avec le français écrit et se construire une première culture littéraire. Elle permet également de découvrir le plaisir d'une langue orale de qualité à travers la lecture du maître.

Les supports mis à la disposition des commissions ont été corrects dans l'ensemble. On veillera à ce que les photocopies destinées au jury, si le choix de l'exposé le demande, comportent également une ou plusieurs illustrations. Certains candidats ont apporté les livres destinés à la mise en réseau pour les présenter au jury. Dans un souci d'équité et afin d'éviter une perte de

temps préjudiciable à l'entretien, il est préférable que le candidat ne présente que l'œuvre originale dont est tiré l'extrait, la référence à des ouvrages en réseau pouvant se faire oralement.



3/5

Comment les extraits ont-ils été choisis ?

Le choix de l'œuvre sera guidé par la volonté de susciter chez l'élève le désir de lire. Le jury a parfois été surpris de choix d'ouvrages très sombres avec l'unique justification d'avoir ce roman « à portée de main en classe, en cas de besoin ».

L'intérêt littéraire d'une œuvre ne réside pas essentiellement dans l'actualité de ses thèmes, seul argument avancé pourtant par un certain nombre de candidats. L'art du récit qui le définit (choix, caractérisation et mise en relation des personnages, des lieux, des époques ; rythme de la narration ; équilibre entre la reconnaissance de formes habituelles et le surgissement d'effets de surprise...), l'appel à la collaboration du lecteur que suggèrent les multiples formes d'implicite, la qualité d'une langue à la fois accessible et inventive, tout cela peut conduire un professeur des écoles à choisir une œuvre dans l'intérêt de ses élèves.

Le choix d'une œuvre très originale ne garantit pas une prestation réussie s'il ne s'accompagne pas d'une mise en évidence *précise* de l'intérêt littéraire qui le sous-tend et d'une conscience claire du bénéfice que les élèves, en classe, peuvent en retirer.

La lecture de l'extrait

Le Bulletin Officiel précise pour la deuxième partie de l'épreuve que la lecture occupe 3 à 5 minutes de l'exposé et, d'autre part, que l'extrait doit comporter « au moins 20 lignes ». Le candidat doit donc mettre en cohérence la longueur de l'extrait choisi et le temps imparti pour une lecture expressive.

En tout état de cause, il est souhaitable que le candidat prenne la mesure de *l'importance de la qualité de la lecture*, qui a trop rarement fait preuve d'une expressivité pertinente. Cette compétence en lecture est pourtant clairement identifiée comme un critère indispensable de sélection pour le jury dans le Bulletin Officiel qui insiste sur « la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ». On veillera à ne pas dramatiser à l'excès et parfois à contresens la lecture du passage (un commentaire du narrateur ne peut pas se lire de la même manière qu'une réplique de personnage). On note également des erreurs, des omissions de liaisons. On ne peut que conseiller au candidat de préparer soigneusement cette partie (pose de la voix, rythme de lecture, jeux des intonations), sans réciter « par cœur » un texte qui devrait être lu.

L'exposé

La plupart des candidats ont bien respecté le temps imparti et ont présenté un plan structuré de leur exposé, qui a souvent pris la forme suivante : situation de l'extrait dans l'œuvre / justification du choix / exploitations pédagogiques possibles. On ne peut que se féliciter ici du fait que les candidats, dans leur ensemble, ont su éviter le piège qui consistait à assimiler l'exploitation d'un texte littéraire à une séance d'observation réfléchie de la langue.

En général, les candidats attachent trop d'importance à raconter « l'histoire » de manière paraphrastique. Le candidat formule, la plupart du temps, ce qui justifie le choix de l'œuvre (justification trop souvent –et exclusivement- thématique), plus rarement celui de l'extrait. Cette question des critères de choix de l'extrait pourra être soulevée lors de l'entretien, il convient de s'y préparer. Néanmoins, même s'il est évident que le jury n'attend pas une explication littéraire formelle du texte, du type de ce qui est exigé à un Capes de lettres par exemple, le candidat s'attachera néanmoins à montrer au cours de son exposé :

- l'importance particulière de ce passage dans l'œuvre (première page ? moment de rupture ? dénouement ? épilogue ?...) ;
- sa capacité à anticiper certaines difficultés de lecture des élèves (par exemple, la bonne compréhension d'une chaîne anaphorique composée de substituts lexicaux variés, l'identification d'une ellipse, l'appréciation de l'intérêt d'une image importante pour la compréhension du passage....) ;
- sa propre aptitude à réaliser une lecture littéraire (connaître d'une manière théorique la différence que l'on peut établir entre « compréhension » et « interprétation » d'un texte littéraire constitue un point positif mais s'apparente à la connaissance d'une question de cours ; proposer soi-même une (ou plusieurs) interprétation(s) possible(s) de l'œuvre ou du texte traduit un engagement personnel que l'on aurait souhaité apprécier plus souvent).



4/5

La préparation des exposés a été indiscutablement sérieuse, mais a parfois manqué d'implication personnelle, de singularité : sur certains extraits identiques, le jury a entendu des prestations extrêmement proches, notamment en ce qui concerne les exploitations pédagogiques, ce qui a souvent nui à la force de conviction du propos. On veillera également à garder un certain naturel lors de l'exposé. Le jury a souvent constaté que l'exposé manquait de réflexion personnelle et reprenait des analyses « clés en main » tirées de divers sites consultables sur internet ou d'ouvrages professionnels.

Le vocabulaire conceptuel utilisé devra évidemment être maîtrisé par le candidat. On veillera à diversifier les propositions d'approche de l'oeuvre sans se limiter à l'approche de type « réseau ». Ce terme, presque systématiquement utilisé par les candidats, a souvent semblé appartenir à une « langue de bois pédagogique », concept passe-partout dont on n'illustre jamais la vertu didactique. Rappelons aux candidats qu'il est vain de vouloir rapprocher des œuvres à partir seulement d'une thématique vague. La pratique de lectures en réseau n'a de sens et d'intérêt que si la lecture de l'élève peut s'informer et s'enrichir (reconnaissance d'éléments repris et d'écarts) des lectures précédentes ; c'est ce bénéfice-là qu'il aurait fallu, même modestement mais concrètement, mettre en évidence.

Le choix de certains supports implique également que l'on exploite les possibilités offertes par l'analyse de l'image : il s'agira alors d'indiquer comment on peut aider l'élève à confronter le texte et l'image, à utiliser leurs ressemblances, différences pour justifier les interprétations possibles. Le sens donné au texte peut également se construire grâce au lien fort tissé entre le texte et l'image (« Chien rouge » W Friedrich), au repérage des techniques utilisées, des cadrages, plan (plongée, contre plongée...), des procédés plastiques et esthétiques (« Chien bleu » Nadja), des références culturelles à décoder (A. Browne).

Entretien

Domaine de la littérature de jeunesse, le jury porte l'évaluation sur les points suivants :

<...>

2. la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire ;
3. la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

C'est cette partie qui s'est révélée la plus difficile pour les candidats. Avant de procéder à des questions d'élargissement, le jury revient sur l'exposé et invite le candidat à formuler des précisions, des corrections, à approfondir certains points trop rapidement évoqués, à explorer certaines pistes ignorées dans un premier temps. L'aptitude du candidat à réagir à ces questions et à s'impliquer dans une situation de dialogue constitue un critère d'évaluation important.

On ne demande pas aux candidats d'effectuer une analyse trop technique du texte. L'entretien doit permettre aux candidats de révéler une culture littéraire plus personnelle, variée et pouvant faire référence à des œuvres classiques du patrimoine, sans se limiter au seul thème abordé. Le programme de littérature vise à donner à chaque élève un répertoire de références puisées dans la littérature jeunesse, il est donc nécessaire que le futur enseignant possède également cette culture. Ainsi certaines connaissances relatives aux *genres littéraires* sont indispensables : les candidats doivent pouvoir par exemple apprécier l'irruption de marques du conte dans une fiction romanesque, ou bien ne pas assimiler tout récit à la première personne à une autobiographie.... Enfin, démarche interprétative, plaisir esthétique, force émotionnelle d'un texte, plaisir des mots et apprentissage de ce plaisir sont des notions et des problématiques trop rarement évoquées.

Les questions posées par le jury, si elles prennent appui au départ sur le texte présenté peuvent en référence au Bulletin Officiel « *vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.* » Outre la nécessité d'avoir élucidé le concept de « texte littéraire », les candidats devront être capables d'élargir le champ de leurs propositions à d'autres cycles, d'autres genres...

Les questions, très variées et largement déterminées par l'exposé, pourront donc porter sur l'intérêt d'une mise en réseau, les dispositifs mis en œuvre pour aborder un parcours de lecture, sur les apports de la littérature jeunesse dans tous les cycles, sur des titres d'ouvrages de

référence à proposer pour le cycle 1 ou 2, sur la notion d'interprétation mais également sur la prise en compte des faibles lecteurs, l'utilité de la poésie, le rôle de l'illustration, la notion de cercle de lecture, la nécessité pour une œuvre de plaire, etc... Le jury pourra solliciter le candidat sur d'autres pistes pour d'autres cycles .



5/5

Les candidats utilisent parfois des concepts mal maîtrisés, qui restent « plaqués » sans faire référence à une utilisation en classe justifiée : la mise en réseau « thématique » des textes paraît parfois systématique, sans réflexion approfondie (cf. supra).

De la même façon, l'étude de la structure narrative d'un texte ne doit pas apparaître comme une nécessité formelle mais doit être présentée comme une contribution à l'élaboration de la culture littéraire chez les élèves de tous les âges (« La chasse à l'ours » R. Michael, « Roule Galette », « Une soupe au caillou » A.Vaugelade). Le jury a noté chez de nombreux candidats des difficultés à prendre du recul par rapport au texte, à mesurer les enjeux propres à la littérature de jeunesse au profit d'une « exploitation » des œuvres mises de façon parfois exagérées au service des savoirs interdisciplinaires.

Il est nécessaire pour le candidat de définir personnellement ce qu'est pour lui la littérature de jeunesse, en prenant de la distance par rapport à une approche strictement thématique et en faisant porter sa réflexion sur les enjeux de l'introduction de la littérature de jeunesse à l'école. Les documents d'application et d'accompagnement ainsi que le Bulletin Officiel spécial n°1 du 14 février 2002 sur les nouveaux programmes peuvent lui offrir des pistes de réflexion entre autres sur les thèmes suivants :

- Construire une culture pour les élèves de l'école primaire.
- Réconcilier l'école, le livre, la littérature et la lecture.
- Pouvoir faire des inférences sur les textes, « lire entre les lignes »
- Etablir des résonances entre expériences personnelles et universalité, entre œuvres contemporaines et classiques.
- Réconcilier les élèves avec la lecture.
- Assurer la compréhension.
- Développer l'imaginaire , grandir et faire évoluer son rapport au monde.
- Progresser dans la maîtrise des langages.
- Contribuer au dialogue, à l'acquisition de la liberté, à la créativité.

La littérature jeunesse ne doit pas apparaître comme un genre littéraire nouveau ou à part. Cette épreuve doit permettre au candidat de montrer une culture littéraire distanciée, vivante et ouverte qu'il aura plaisir à communiquer et à faire construire à ses futurs élèves en les guidant dans l'exploration de l'univers de la littérature.